

L'INSCRIPTION SE FAIT DÉSORMAIS EN LIGNE sur le site :  
[www.defi-entreprises.fr](http://www.defi-entreprises.fr)

Le droit d'inscription jusqu'au 15 septembre est de **375€ TTC pour une équipe de 4 personnes** (participation au relais sportif et dîner) **et de 395 euros TTC du 16 au 22 septembre**. Une participation de 32€ TTC sera demandée pour chaque repas supplémentaire (limité à 1 par équipe)

- Plus simple, plus rapide, inscrivez votre (vos) équipes(s) en quelques clics
- Inscription(s) remboursée(s) si annulation du défi
- date limite d'inscription : **vendredi 22 septembre 2023**
- envoi du logo de votre entreprise au format JGP à : [v.anturville@defi-entreprises.fr](mailto:v.anturville@defi-entreprises.fr)
- Paiement par chèque ou par virement à adresser à :

DÉFI ENTREPRISES COMMUNICATION  
1, rue Robert Desnos  
37 520 LA RICHE

Chaque participant doit avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités sportives concernées datant de moins d'un an à la date du défi et être en mesure de le présenter sur simple demande des organisateurs ou alors posséder une licence sportive. Les quatre membres de l'équipe doivent faire partie de la société et sont donc couverts par les assurances de cette dernière.



# Défi

INTER-ENTREPRISES  
DE L'AGGLO

**29 SEPTEMBRE 2023**

INSCRIPTION SUR

<https://defi-entreprises.fr/les-defis/defis-2023/bourges>



Avec le soutien de la CCI du Cher  
et de la ville de Bourges



Le 26<sup>e</sup> Défi Inter-Entreprise de l'Agglo est organisé le Vendredi 29 septembre 2023 à l'initiative de l'Agglomération avec le soutien de la Ville de Bourges et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher et réalisé avec la société Défi Entreprises Communication

## Règlement sportif

Les équipes auront la possibilité de se personnaliser aux couleurs et sigles de leur entreprise, sachant que le port d'un dossard (250 x 150 mm) sera exigé sur le devant des maillots pour le VTT et la course à pied, dans le dos pour le canoë.

Le nombre des équipes participantes est limité à 250. Les inscriptions seront donc closes sans préavis.

Les équipes devront se munir d'un vélo et d'un casque pour l'épreuve de VTT.

**Le déroulement du Défi pourra être modifié en fonction des conditions climatiques du moment (distance, horaire, ordre des épreuves).**

**Service médical :** activation d'un poste de secours et Commissaires de course qui assureront votre confort et votre sécurité. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.

Un apéritif suivi d'un repas seront servis à tous les participants des épreuves sportives au **Pavillon d'Auron à partir de 20h30**, en même temps que l'annonce des résultats et la remise des récompenses.

Une coupe sera remise aux cinq premières équipes de chaque catégorie (masculine, féminine et mixte) ainsi qu'aux trois entreprises qui auront le mieux animé cette manifestation.

Le droit d'inscription s'élève à 375 € **TTC** par équipe.

En fonction des conditions sanitaires du moment, des mesures spécifiques seront éventuellement exigées.

## LIEU BASE DE VOILE

### Date

- > Vendredi 29 septembre 2023
- > Départ de l'épreuve : 17H45 précises

### Organisation et renseignements

> Société Défi Entreprises Communication  
Tél. 06 60 77 07 57 / 07 50 07 03 36  
Email : v.anturville@defi-entreprises.fr

> Service Communication de l'Agglomération Bourges Plus  
Tél. 02 48 57 83 15  
Email : nicolas.varin@agglo-bourgesplus.fr

**Les équipes présentées par les entreprises participantes devront être composées de quatre personnes.**



**1 Coureur  
3 km**

**1 Vététiste  
6 km**



**2 Canoëistes  
600 m**

**Ordre des épreuves :** Course à pied, VTT, canoë